

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DE - NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LYON, 28 MAI 1846.

Nous revenons encore sur les élections, et nous le faisons d'autant plus d'instance que nous ne sommes pas de ceux qui en désespèrent. Expliquons-nous bien encore une fois, afin que chacun nous comprenne. Il y a dans un pays représentatif deux forces principales, la force gouvernementale et la force de l'opinion. On peut calculer les moyens de la force gouvernementale dans toute action électorale, mais on ne peut pas calculer la force de l'opinion. Il y a toujours dans les élections un calcul de l'imprévu, il y a toujours des résultats sur lesquels on ne peut pas faire de calculs. Ainsi, les esprits sont engourdis en ce moment, demain ils seront réveillés. A cette heure, on considère que tout est enrayé pour long-temps, que le *statu quo* ne peut pas être entamé; dans huit jours vous aurez la preuve du contraire. On pense que les intérêts auraient à souffrir de la moindre modification ministérielle, et c'est peut-être au nom de ces mêmes intérêts que le ministère sera renversé. Si nous ne nous en rendons pas compte, notez bien que ce n'est pas sans quelque raison. Au point où en sont les choses, il faut en revenir à l'ordre légal ou se précipiter de plus en plus dans les voies de l'arbitraire. Mais l'arbitraire en politique, c'est de l'empirisme; nous en faisons aujourd'hui dans de faibles proportions, demain nous en ferons dans des proportions bien autrement considérables, et vous mettrez alors tout en question.

Nous sommes persuadés, pour notre compte, que le ministère est arrivé à cette situation qui ne permet plus de faire les affaires du pays avec fermeté et mesure, qu'il ne peut plus prendre le bon côté des questions, qu'enfin il lui est impossible de les conduire à bien. Nous l'avons vu, dans l'affaire des chemins de fer, livrer toutes nos grandes lignes à des compagnies altières et cupides; nous l'avons vu pactiser avec elles, subir leurs conditions et se faire leur compère. Quant à l'intérêt général, il l'a complètement sacrifié, et, il faut bien le reconnaître, il ne pouvait pas lutter d'influence avec ces compagnies. M. de Rothschild est plus puissant aujourd'hui que M. Guizot, et il l'a bien fait comprendre, ce nous semble.

Mais le corps électoral voudra-t-il toujours d'un ministère qui se traîne à la remorque des banquiers? voudra-t-il que toutes nos questions financières dépendent d'eux? Espérons que non.

Qu'influencé beaucoup d'électeurs, dans ces derniers temps, par des promesses de chemins de fer, on a fait avec eux bien des honteuses conditions; de pareilles conditions ne sont pas valables; tout contrat qui repose sur une base illégale ou sur des conditions immorales est nul de soi; de pareils engagements ne peuvent pas être considérés comme formels, comme précis, et, placés en face de l'intérêt public, ils doivent naturellement se dissoudre.

Le ministère a, dans la question des chemins de fer, considéré son intérêt; dans la question d'Afrique, il a suivi la même marche. C'est pour plaire à l'Angleterre, et partant pour se conserver, qu'il a souffert, après la victoire d'Isly, que le Maroc donnât asile à Abd-el-Kader. Il a sacrifié, dans des vues étroites et égoïstes, les résultats de notre victoire, et le sang de nos soldats a coulé sans utilité pour la France. Viendra-t-on nous dire qu'il a su nous ménager de nouvelles alliances au dehors, qu'il a consolidé nos relations diplomatiques? A cela nous répondrons par les dernières notes des cours d'Autriche et de Russie à l'occasion des événements de la Galicie; qu'on les relise, et on verra où nous en sommes avec ces puissances. Pour se conserver, le ministère continue, en l'augmentant encore, le système de compression au dedans et d'abaissement au dehors qui a si souvent attristé les amis de notre indépendance; mais aujourd'hui ce système semble singulièrement usé, et chacun doute qu'il puisse continuer long-temps encore. Le corps électoral voudra-t-il le maintenir? Voilà la question qu'il va prochainement résoudre.

Dans le débat qui va s'engager entre le ministère et l'opposition, nous ne voulons pas rester inactifs. Nous ne sommes pas de ceux qui croient qu'on ne fait rien d'utile parce qu'on ne fait pas triompher complètement son opinion; nous voulons, au contraire, aider à tout acte qui peut favoriser nos principes, et, nous le disons sans détour, nous regarderons comme un succès tout ce qui pourra servir à les réaliser. D'ailleurs, le temps des hésitations est passé; les événements actuels nous pressent près de nous et autour de nous, et l'indécision n'est plus permise aux hommes qui ont quelque perception de la situation; il faut agir, et agir sans retard. Ce n'est pas dans un an, dans deux ans, qu'on aura besoin de votre concours; c'est demain, c'est aujourd'hui. Ne dites pas qu'une voix de plus ou de moins n'est rien, parce qu'une voix de plus ou de moins peut renverser un député ministériel ou nommer un dévoué à l'intérêt du pays. Puis, n'est-ce rien que de prouver qu'on ne désespère pas de la République? N'est-ce donc rien que de prouver qu'on se tient à un intérêt général, des droits qu'on a reçus de la loi? Dans nos temps de trafic et d'agiotage des votes électoraux, il importe que tous les électeurs soient à leur poste, il faut qu'on se compte enfin et qu'on connaisse l'état des forces du corps électoral ne représente pas le pays, il exerce une influence contestable, nous le savons; mais c'est une force organisée, mais c'est un fait légal, et de ce fait légal, de cette

force organisée sortent des influences plus ou moins délétères, plus ou moins dangereuses pour la France.

Ne voyez-vous pas, d'ailleurs, que nous sommes à une époque critique, qui tend à le devenir davantage encore, et qu'on ne doit pas s'abstenir en pareille occurrence? Qu'on y songe bien: on aura beau s'efforcer de paralyser l'esprit public en France, il ne tardera pas à se réveiller, et les élections seront vivement disputées. Le ministère le pressent; aussi a-t-il déjà pris partout ses mesures. Ses préfets font des tournées électorales, les députés bien pensants commencent aussi à faire leurs petits cadeaux; nous avons vu ces jours passés tomber près de nous une pluie de croix d'honneur; enfin nous avons appris l'envoi de livres et de tableaux dans des localités voisines.

On voit que chacun fait ses préparatifs, soigne son élection. Eh bien! nous dirons aux électeurs indépendants de soigner nos droits, de les défendre, de vouloir bien aussi sauvegarder notre bourse et en serrer les cordons, car, à force d'y puiser, on finira par la mettre à sec. Ce n'est pas un remède radical que nous attendons du corps électoral, mais quelque palliatif qui puisse détourner les grandes crises que nous prévoyons.

Nous savons bien, quand nous appelons nos amis politiques à entrer en lice dans les élections prochaines, qu'on nous objectera les roueries passées de M. Thiers, les faiblesses de M. Barrot; nous savons bien qu'on nous dira que ces messieurs ne prennent même en ce moment aucun engagement sérieux. Tout cela est vrai; aussi ne posons-nous pas la question électorale sur un terrain aussi étroit. Nous laissons de côté M. Thiers et M. Barrot pour ne voir que le gouvernement et ses actes; nous tenons à voir changer enfin ce déplorable ministère qui nous compromet partout; nous tenons à ce qu'il succombe sous les coups redoublés de l'opinion publique, bien convaincus que sa chute ne sera pas sans résultat pour les doctrines que nous défendons. On nous a mis hors des voies légales, nous voulons y rentrer; on nous a accablés dans une impasse, disant Carrel de regrettable mémoire, nous voulons travailler à en sortir, et les élections prochaines peuvent y aider. En définitive, que le ministère triomphe ou non, nous ne voulons pas qu'on puisse nous reprocher d'avoir négligé aucun des moyens qui pouvaient améliorer la position générale du pays.

Le *Mercurie Séguisien* contient la note suivante :

« On nous assure que des électeurs lyonnais signent en ce moment une requête à M. Sauzet, pour le prier de combattre de toutes ses forces le monopole des houilles de la Loire.

» Nous pouvons affirmer, du reste, d'après les renseignements les plus positifs, que la réélection de M. Sauzet dépendra beaucoup de l'attitude qu'il aura prise au milieu des graves débats qui vont s'ouvrir. »

Nous ne savons trop dans quel but le *Mercurie Séguisien* a publié cette note; elle pourrait bien n'être qu'une petite réclame en faveur de M. Sauzet, qui se sent fort ébranlé dans le collège du midi. Si nous en croyons certaines rumeurs, les électeurs des Brotteaux lui garderaient rancune pour l'affaire du débarcadère, et seraient disposés à voter contre lui. Aujourd'hui, pour paralyser cette influence qu'on redoute, on voudrait, à ce qu'il paraît, opposer l'influence des électeurs signataires de la requête mentionnée par le *Mercurie Séguisien*. Quels moyens!

Les coalitions industrielles ne peuvent plus être isolées; voilà ce que nous avons toujours prétendu, et cela se conçoit, quand on considère que tous les intérêts se lient et s'enchaînent. Pourquoi avons-nous soutenu en diverses occasions la non culpabilité des ouvriers coalisés de Saint-Etienne et de Rive-de-Gier? C'est parce que leur coalition était à nos yeux un fait nécessaire. Les propriétaires de mines étant coalisés, les ouvriers ne peuvent pas soutenir leurs salaires et leur indépendance sans se coaliser aussi. Les ouvriers coalisés et les maîtres aussi, qu'en résulte-t-il? Une lutte qui a pour objet d'augmenter les bénéfices des uns et des autres, lutte qui finit souvent par ce double résultat. Par qui ces bénéfices sont-ils soldés en fin de compte? Par les consommateurs. Comme on voit que les coalitions peuvent produire ce résultat, alors on se coalise d'autre part; c'est ce qui arrive à Lyon en ce moment même. Les marchands de charbons de la gare de Perrache sont, dit-on, en voie de se coaliser pour la vente en commun et le maintien du prix des charbons. On sait ce qu'il faut entendre par le maintien du prix d'une marchandise par les coalitions. Voici ce que nous lisons sur ce point dans le *Mercurie Séguisien* :

« Tandis que la Compagnie des Mines de la Loire fait publier en sa faveur les plus belles choses du monde, les faits eux-mêmes se chargent de compléter déjà l'apologie de son bienfaisant monopole.

» Voici, par exemple, ce qui se passe en ce moment-ci aux portes de Lyon et dans l'intérêt lyonnais.

« Les marchands de houille de la gare de Perrache viennent de se coaliser pour la vente en commun et pour le maintien des prix; leurs statuts ont été soumis à la haute approbation de l'un des principaux membres du comité d'administration de la Compagnie des Mines de la Loire, et il demeure bien entendu que les coalisés achèteront la houille au prix que la Compagnie voudra bien fixer elle-même, à la seule condition qu'elle ne manquera pas de vendre à tous autres un peu plus cher et un peu moins bon.

» C'est, comme on voit, une petite combinaison fort simple, que de bonnes gens nous montreront bientôt, dans quelque supplément du *Courrier de Lyon*, comme très conforme aux intérêts généraux et aux intérêts lyonnais en particulier.

Paris, le 26 mai 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le prince Louis Napoléon s'est évadé hier du château-fort de Ham, où il était renfermé depuis l'arrêt de la cour des pairs qui l'a condamné à la détention perpétuelle. C'est à sept heures du matin que cette évasion a eu lieu, et voici, d'après ce qui nous a été rapporté cet après-midi à la chambre, comment le prisonnier est parvenu à tromper la surveillance de ses gardiens.

Il y avait dans l'intérieur du château un atelier d'ouvriers employés à des réparations dont plusieurs bâtiments avaient besoin. Soit que le prince ait réussi à gagner l'un de ces ouvriers, soit que les relations qu'il entretenait avec l'extérieur aient seules facilité ses projets, toujours est-il qu'il a pu se procurer des vêtements d'ouvrier, et qu'à l'aide de ce déguisement, il est parvenu, sans rencontrer aucune difficulté, sans éveiller aucune défiance, à franchir les portes et le pont-levis de la citadelle.

C'est à sept heures du matin, venons-nous de dire, que l'évasion s'est consommée, et c'est à sept heures du soir seulement, c'est-à-dire lorsqu'il était sans doute trop tard pour courir après le fugitif, qu'on s'est aperçu du départ du prince. Il paraît que Louis Napoléon, pour que le commandant du fort ne pût pas trouver étrange qu'il ne se proménât pas comme il en avait l'habitude à certaines heures de la journée, lui avait fait dire le matin qu'il était indisposé et qu'il resterait au lit. A sept heures du soir, le commandant, qui voulait avoir par lui-même des nouvelles du malade, se rendit dans sa chambre, et fut fort étonné de ne trouver dans son lit qu'un mannequin coiffé et couché comme le prince l'était d'ordinaire. L'éveil fut aussitôt donné, et toute la brigade de gendarmerie de Ham fut mise en campagne; mais il était trop tard. Il ne restait plus au commandant du fort qu'à faire connaître au gouvernement, dans le plus bref délai possible, que son prisonnier lui avait échappé, et comme il n'y a pas de télégraphe à Ham qui permette de communiquer avec Paris, il fut réduit à faire partir une estafette, qui n'est arrivée que ce matin vers cinq heures. Le ministre de l'intérieur a été réveillé, et le télégraphe mis en mouvement dans toutes les directions; mais il est probable que depuis plusieurs heures déjà le prince Louis était à l'abri des atteintes de la police française.

MM. Duchâtel et Antoine Passy ont été cet après-midi, à la chambre, l'objet de nombreuses questions au sujet de cet événement. Ils ont cherché à faire la meilleure contenance possible en présence des quolibets et des railleries qui pleuvaient sur eux de toutes parts. « C'est ainsi, leur disait-on, que vous gardez vos prisonniers d'état! » Et chacun enfonçait à plaisir le poignard dans le cœur de ces deux vigilants cerbères. M. le ministre de l'intérieur et son sous-secrétaire d'état ont cherché à s'excuser en disant que le prince était en quelque sorte prisonnier sur parole et qu'il avait manqué de loyauté en s'évadant. M. Duchâtel et M. Passy n'avaient pas le droit de chercher à se justifier par une semblable assertion. Le prince était si peu prisonnier sur parole que, pour mieux s'assurer qu'il ne pouvait partir, on avait préposé à sa garde un double cordon de sentinelles. Ces sentinelles garnissaient non seulement les remparts du fort, mais les glacis extérieurs qui l'environnent. Si le prince eût cherché à s'évader autrement qu'en franchissant la porte du château, comme pouvaient le faire tous ceux qui n'étaient pas prisonniers comme lui, il eût été immédiatement surpris et arrêté dans l'exécution de ses projets.

Tous les journaux ont parlé des démarches que Louis Napoléon avait fait faire, il y a quelques mois, auprès du gouvernement pour obtenir la faveur d'aller fermer les yeux à son père, dont l'âge et les infirmités annoncent la fin prochaine. Le prince demandait un peu de liberté pour aller remplir ses devoirs de fils, et il prenait l'engagement d'honneur, aussitôt que ces devoirs auraient été remplis, de venir se reconstituer prisonnier. Le ministère ne repoussa pas brutalement cette demande; mais il mit à la faveur qui lui était demandée des conditions telles que le prince Louis, malgré le désir qu'il avait de revoir une dernière fois son père, ne crut pas pouvoir les accepter. C'est de ce moment sans doute que datent ses projets d'évasion. Ces projets ont réussi, et nous ne croyons pas que beaucoup de personnes en France s'en affligent. Le prince Louis n'a jamais soulevé contre lui d'autres colères que celles du monde officiel, dont il a, à deux reprises, troublé la quiétude. Quant au pays, il a toujours vu ses tentatives avec assez d'indifférence, et il s'en serait bien moins ému encore si les instincts généraux qui, au dire de ceux qui connaissent le prince Louis, animent ce débris de la grande race de Napoléon, n'avaient si souvent contrasté avec les sentiments égoïstes et mesquins de notre gouvernement. Si la France avait eu à sa tête depuis quinze ans des hommes véritablement nationaux, les tentatives de Strasbourg et de Boulogne n'auraient jamais eu lieu, et M. Duchâtel ne serait pas à l'heure qu'il est en butte à toutes les moqueries qui poursuivent toujours un geôlier qui laisse échapper son prisonnier.

— Le cabinet a décidé aujourd'hui d'une manière définitive que les collèges électoraux seraient convoqués pour le samedi 1^{er} août. Les courriers qui partent ce soir en porteront la nouvelle à chacun des préfets de nos départements.

— La cour des pairs devait se réunir aujourd'hui pour entendre le rapport de la commission d'instruction dans l'affaire Lecomte, et statuer ensuite sur la mise en accusation de cet assassin. Un avis, publié hier au soir dans le *Messenger*, et reproduit ce matin par le *Moniteur*, a fait connaître que cette réunion était renvoyée à demain.

L'arrêt de renvoi sera signifié à l'accusé aussitôt qu'il aura été rendu, et dix jours après, c'est-à-dire après l'expiration du délai prescrit par le code de procédure criminelle, les débats du procès s'ouvriront devant la cour des pairs.

— M. Emile Girardin, qui ne sait plus par quel genre de réclame

se recommander aux électeurs de Bourganef, leur apprend ce matin, par la voie de la *Presse*, et au moyen d'une lettre du ministre des affaires étrangères Reschid Pacha, datée de Constantinople le 27 mars, qu'il vient de recevoir la décoration du Nichan Ifthar.

« Cet honneur vous a été accordé à bon droit, écrit Reschid-Pacha, pour les mérites qui vous distinguent au plus haut degré, et qu'on a si souvent occasion de remarquer dans la feuille dont vous avez la haute direction. »

Que M. Girardin aime à recevoir de semblables compliments, il en a le droit, et nous ne le lui contestons pas; mais qu'il les publie crûment dans son journal, cela ne révèle-t-il pas plutôt un charlatan qu'un homme de bon goût?

— La *Presse* annonce qu'il est question de la prochaine nomination de M. le lieutenant général Tiburce Sébastiani au commandement de la garde nationale de Paris, en remplacement de M. le général Jacqueminot, qui aurait demandé sa retraite pour cause de santé.

On dit aussi que M. le lieutenant général baron de Lascours, qui commande en ce moment à Lyon, serait appelé au commandement de la première division militaire, en remplacement de M. le général Tiburce Sébastiani.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 25 mai.

BUDGET DES DÉPENSES.

M. MERCIER demande dans quelle situation se trouvent nos créanciers contre la Belgique.

M. GUIZOT : Je ne puis rien répondre à cet égard.

M. LESTIBOUDOIS manifeste la crainte que le gouvernement ne fasse pas les diligences nécessaires pour que le traité de commerce que nous avions avec le Texas soit accepté par les Etats-Unis en ce qu'il avait d'avantageux pour nous.

M. GUIZOT : Cette question est fort difficile. L'Angleterre avait comme nous un traité de commerce avec le Texas. Elle est donc dans la même situation que nous. Des négociations sont ouvertes; il y a lieu de croire qu'elles aboutiront à un bon résultat.

M. VIVIER insiste pour que des explications soient données au sujet des créanciers belges.

M. GUIZOT : J'ai déjà eu l'honneur de répondre que je ne pouvais entrer à cet égard dans aucune explication.

M. LEVASSEUR présente quelques considérations sur la situation actuelle de l'île de Saint-Domingue, et sur les démarches faites par la nouvelle république dominicaine pour se placer sous la souveraineté de la France. Il engage le gouvernement à mettre ces circonstances à profit pour ranimer notre commerce avec ce pays.

M. GUIZOT : Le gouvernement ne manquera aucune occasion de renouer nos relations commerciales avec Haïti; il agira de plus de toute son influence pour hâter le rétablissement de l'ordre dans ce pays; mais il s'abstiendra de se mêler aux luttes des partis qui le divisent.

M. BILLAULT entretient la chambre de l'état de notre comptoir d'Albréda.

Depuis l'année passée, dit l'orateur, des faits nouveaux sont survenus qui rendent de plus en plus urgente une solution sur ce point. On connaît la nature des difficultés à résoudre. L'Angleterre se prétend souveraine absolue de la navigation de la Gambie; en vertu de cette prétention, elle a d'abord perçu sur les navires français se rendant à Albréda un droit de 1 fr. par tonneau et par an, puis un droit de 1 fr. 25 c. par tonneau et par voyageur; puis elle a exigé que l'on se munit de lettres de passe à Sainte-Marie-Bathurst, et enfin elle a défendu aux autorités de Sainte-Marie de laisser entrer dans la Gambie la poudre et les armes. Les choses étaient en cet état l'année dernière. Depuis, les vexations exercées par l'Angleterre ont continué; et il en est résulté que les commerçants qui voyagent de Gorée à Albréda ont renoncé à la protection française pour prendre des passeports anglais. Ce fait rend une solution urgente; je prie le gouvernement de dire ce qu'il a fait pour la préparer.

M. Billaud termine en demandant l'établissement d'un agent consulaire à Sainte-Marie-de-Bathurst.

M. GUIZOT ne croit pas la question suffisamment connue. Il donne lecture de dépêches nombreuses échangées en 1785 entre M. de Vergennes et l'ambassadeur anglais à Paris, le comte de Dorset, desquelles il résulte que cette question divisait déjà, à cette époque, la France et l'Angleterre. Mais alors il s'agissait de part et d'autre de prétentions absolues, tout-à-fait inconciliables. Il n'en est pas de même aujourd'hui; les prétentions absolues ont été abandonnées. La France reconnaît la souveraineté de l'Angleterre sur la Gambie, et l'Angleterre reconnaît à la France la possession d'Albréda. Il reste seulement à régler le droit de la France à passer dans les eaux de la Gambie pour arriver à sa possession.

On peut résoudre la question par trois moyens : 1° par un échange de territoires; 2° par une convention spéciale qui prévoirait et résoudrait toutes les difficultés auxquelles pourrait donner lieu l'exercice du droit; 3° enfin en laissant s'établir une série de précédents où l'on trouverait une décision pour tous les cas à venir. Entre deux gouvernements modérés et amis, ce dernier moyen est très praticable. Mais je reconnais qu'une convention spéciale vaudrait mieux. On l'a reconnue aussi à Londres, et la question y est à l'étude aussi bien qu'à Paris.

Quant au second point, l'établissement d'un agent consulaire à Sainte-Marie-de-Bathurst, comme mesure provisoire dans les circonstances actuelles, je ne pense pas que le gouvernement anglais y mette obstacle.

M. LACROSSE demande où en est la négociation relative à la délimitation des frontières entre la Guyane et l'empire du Brésil.

M. GUIZOT : Cette négociation se poursuit à Paris, et tout me fait espérer qu'elle sera promptement terminée.

M. LEVASSEUR : Les ports de la Russie sont en ce moment fermés à nos navires, et notre marine marchande en éprouve un grand dommage. Nos marchandises vont toujours en Russie, mais ce sont les navires anglais qui les transportent.

M. GUIZOT : Cette situation a occupé le gouvernement aussitôt qu'elle s'est produite, et une négociation a été immédiatement commencée.

Les divers chapitres du budget des affaires étrangères sont adoptés sans observations.

M. LÉON DE MALLEVILLE : Mon intention est de demander à la chambre l'impression des pièces déposées sur le bureau relativement aux affaires de Syrie.

M. LE PRÉSIDENT : L'impression est ordonnée.

M. DE MALLEVILLE : Il y a dans ces communications quelques lacunes, je demande à en signaler une qui est fort importante. La chambre se rappelle l'envoi de la *Belle-Poule* à Beyrouth, et l'acte de vigueur qui en fut la conséquence. Des communications furent échangées à ce sujet entre le gouvernement ottoman et la France, et le caractère de ces négociations a été calomnié à l'étranger. La meilleure réponse serait, je n'en doute pas, dans la communication

des pièces qui s'y rapportent.

M. GUIZOT : Si je ne cherchais que ma propre satisfaction, je communiquerais tout jusqu'à la dernière ligne. J'examinerais de nouveau les pièces, et je verrai s'il en est qui puissent être communiquées sans inconvénient.

M. DE MALLEVILLE : Ma demande porte spécialement sur la note du gouvernement ottoman au sujet de la démonstration de la *Belle-Poule* et sur la réponse qui y a été faite.

M. GUIZOT : L'honorable membre a parfaitement le droit de préciser sa question sans que cela ôte rien à mon droit d'examen. La séance est levée.

(Correspondance particulière du *Ouvrier*.)

Séance du 26 mai.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des dépenses (budget de l'instruction publique.)

« Chap. 1er. Administration centrale (personnel), 439,500 fr. » — Adopté.

« Administration centrale (matériel), 126,000 fr. » — Adopté.

« Conseil royal de l'instruction publique et inspecteurs généraux, 300,600 fr. »

M. BOISSEL se plaint de ce que le ministre a rétabli sous une autre forme, pour les institutions de Paris, la rétribution universitaire abolie par la chambre. On a porté les frais d'études, qui s'élevaient au plus à 60 fr., à la somme de 100 fr. Est-ce là ce que la chambre voulait, quand elle demandait, en supprimant la rétribution universitaire, que l'instruction fût donnée au meilleur marché aux jeunes gens? Non sans doute. C'est un impôt, non consenti par les chambres, dont on a frappé les institutions de Paris, un impôt de 140,000 fr. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que la mesure a été publiée par le *Journal de l'instruction publique* le 1er octobre, et c'est le 2, seulement quatre jours avant la rentrée des classes, que les chefs d'institutions ont été avertis officiellement de cette mesure, c'est-à-dire lorsqu'ils avaient fait leurs conventions avec les pères de famille.

M. DE LAPLESSE approuve la mesure, qui s'appuie sur la loi du 10 floréal an XI.

M. ISAMBERT croit que les formes constitutionnelles ont été violées en cette matière.

M. SCHAUBENBURG : Il y a des institutions qui paient plus cher en province que la somme qu'on trouve si exorbitante.

M. DESMUSSEAU DE GIVRÉ : Ce n'est pas pour moi un argument sérieux; il en faut conclure seulement que les frais sont trop considérables en province. Lorsqu'on a inscrit la rétribution universitaire dans le budget, en 1835, on a eu un tort, celui d'omettre à côté la rétribution collégiale.

Le ministre de l'instruction publique n'a pas le droit d'établir un impôt par un arrêté; il faut pour cela l'intervention des chambres. Il y a là une dérogation aux règles financières, et je vois là matière à un amendement au budget des recettes.

M. TERNAUX-COMPANS : Le conseil royal a augmenté la rétribution; il l'a ressuscitée sous un autre nom; il l'a fait lorsque la chambre venait de supprimer la rétribution universitaire. Il a manqué gravement au respect qu'il devait à la chambre.

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique : La mesure est fondée en droit; elle est conforme aux lois du pays. Il n'est pas juste que l'externe ne paie pas le bienfait de l'instruction que paie l'interne. L'interne demande à des établissements que l'Etat n'a pas voulu faire gratuits, le vivre, le couvert et l'enseignement. L'externe ne demande qu'une partie de ce bienfait; est-il juste qu'il l'ait gratuitement? Le caractère de la rétribution universitaire n'était pas le prix d'un service rendu; elle était payée par quiconque participait à l'enseignement d'une manière quelconque, dans telle proportion et sous telle forme que ce fût. La rétribution collégiale est essentiellement le prix d'un service rendu. Voilà pourquoi il n'y a aucune assimilation possible entre celle-ci, que je soutiens, et celle-là, que j'ai combattue parce qu'elle avait une assiette absurde.

M. le ministre, examinant la loi de floréal an XI, dit que le mot de *gouvernement* est employé vingt-deux fois dans cette loi, et que nulle part, dans les vingt-deux circonstances qui appellent l'emploi de ce mot, il n'est question de l'intervention du pouvoir législatif.

L'arrêté est-il exorbitant et sans exemple? Un très grand nombre de collèges royaux des départements font payer 100 fr. l'enseignement aux externes. A Paris même, que se passe-t-il? Il y a un grand établissement privé, l'*Ecole centrale des manufactures*, qui ne reçoit que des externes. Chaque externe paie 800 fr. La ville de Paris a créé un collège secondaire où les élèves sont affranchis du joug des études classiques. La rétribution scolaire est de 20 fr. par mois ou 240 fr. par an.

Il y a à Paris des institutions privées. Veut-on savoir combien elles font payer à leurs élèves?

M. VAVIN : Ce n'est pas la même chose. Dans les collèges royaux, les internes paient assez cher pour payer les frais d'études. (Réclamations.) Le collège Louis-le-Grand a 4 millions de francs en réserve; le collège Henri IV a 5 à 600,000 fr. Vous ne devez demander que la somme nécessaire pour couvrir vos frais. Vous ne devez prendre ni plus ni moins.

M. DE SALVANDY poursuit son argumentation. Il fait remarquer que les collèges Charlemagne et Bourbon n'ont que des externes. Or, pour ne parler que du premier, ce collège coûte à l'Etat 483,000 fr., et les institutions qui lui envoient des élèves ne lui paient qu'environ 83,000 fr., pas la moitié de ce que ce collège coûte à l'Etat.

Le conseil royal a pensé que 100 fr. n'étaient pas une rétribution trop forte pour les externes, pour des institutions notoirement prospères. La chambre a demandé au gouvernement un enseignement historique plus étendu et d'autres améliorations. Où aurions-nous pris les fonds? Nous ne les avions pas. Nous avons pensé qu'après quarante ans, nous pouvions augmenter le prix de la rétribution. La chambre sera de notre avis. (Aux voix.)

M. LESTIBOUDOIS : Le droit dont il s'agit est un droit à répartir entre MM. les professeurs; c'est donc une question d'augmentation qui nous occupe.

L'honorable membre croit que le ministre a dépassé ses pouvoirs.

M. SAINT-MARC GIRARDIN : On croit, à tort, que le grand nombre des externes fait la prospérité des collèges. Ce grand nombre oblige à dédoubler les divisions; les chefs d'institution eux-mêmes le réclament avec raison. Il faut donc augmenter le nombre des professeurs. La question est entre le traitement des professeurs et les avantages que veulent s'attribuer les chefs d'institution. A Dieu ne plaise que je cesse de reconnaître les services que ceux-ci rendent aux études; mais faut-il que tous les avantages soient d'un côté, toutes les fatigues de l'autre?

On croit que je viens défendre ici les prérogatives de l'ancien conseil royal. Non, messieurs, nous ne sommes pas non plus les défenseurs de je ne sais quel intérêt fiscal. Nous sommes ici deux membres de l'ancien conseil, et je puis dire que nous avons toujours, dans le conseil, combattu la rétribution universitaire.

La question pourra être soulevée au budget des recettes, car c'est avant tout une question de finances.

La chambre entend encore de courtes observations de MM. Ternaux-Compans, Salvandy et Desmousseaux de Givré.

M. LE PRÉSIDENT : Des dispositions seront présentées au budget des recettes. Jusque là, le débat ne peut être qu'une conversation parlementaire sans résultat.

Le chapitre est adopté avec une réduction de 31,000 fr. proposée par la commission, et après quelques explications de M. Pascalis et de M. Bignon, rapporteur.

« Service général, 343,700 fr. » — Adopté.

« Administrations académiques, 739,900 fr. » — Adopté.

« Instruction supérieure (facultés), 3,131,616 fr. » — La commission propose de réduire l'allocation à 2,942,406 fr., et ajourne ainsi la création de différentes chaires et écoles.

MM. DRAULT et ALLARD critiquent cette économie faite sur l'instruction publique, quand on est si prodigue à l'égard des travaux publics.

M. DE SALVANDY accepte une partie des ajournements demandés par la commission, des dispositions législatives devant être soumises à la chambre, à la suite desquelles la question financière reviendra. Quant à la créa-

tion d'une faculté des sciences à Marseille, ou à Poitiers, ou à Metz, le ministre ne saurait y renoncer.

M. DE TOCQUEVILLE dit qu'il faut que le ministre déclare dans quelle ville il compte établir la faculté des sciences, afin qu'on sache quelle portion il faut donner au crédit.

M. DE SALVANDY : Jamais le ministre n'a dû dire à la chambre la ville où il voulait établir une chaire. (Réclamations générales.)

M. BIGNON : Je vous demande pardon; vous avez demandé un crédit pour une faculté à Aix et à Poitiers, et il y a deux ans, pour une création semblable à Besançon.

M. BERRYER appuie l'observation de M. de Tocqueville.

Le crédit spécialement affecté à la création d'une faculté des sciences, dans une ville que ne désigne pas nominativement M. le ministre, est rejeté. Une voix : C'est une faculté électorale nouvelle qu'on voulait.

M. LHERBETTE se plaint des professeurs qui ne font pas leurs cours et qui les abandonnent à leurs suppléants.

M. DE SALVANDY prend la parole.

Il est quatre heures; la séance continue.

Afrique française.

Nous trouvons dans la *France Algérienne* du 23, arrivée hier, une triste nouvelle dont nous lui laissons la responsabilité et que nous désirerions vivement voir démentir.

On nous écrit d'Oran le 19 mai :

« Le départ de notre courrier pour Alger a été retardé parce qu'il est arrivé de l'ouest d'importantes nouvelles, que l'autorité militaire voulait adresser complètes à M. le gouverneur général. Je puis vous donner ces nouvelles, que j'ai puisées à une source certaine. »

Le patron d'une balancelle partie de Djemma-Ghazaouat le 9 mai nous a annoncé un événement horrible : le massacre, à la déira d'Abd-el-Kader, de tous les prisonniers français. M. le général de Lamoricière donna immédiatement au vapeur le *Grégeois*, l'ordre de se rendre d'urgence à Djemma-Ghazaouat, pour y transporter M. de Martimprey, colonel d'état-major, chargé de vérifier ce bruit si alarmant, d'en constater l'authenticité, et de recueillir tous les détails de ce fait d'odieuse barbarie dont on se plaisait à douter, mais qui n'est malheureusement que trop certain. L'état de la mer a, pendant trois jours, mis obstacle à l'accomplissement de la mission de M. de Martimprey. Enfin, le *Grégeois* est rentré cette nuit même.

Du rapport de M. de Martimprey et de tous les bruits recueillis sur ce fatal événement, il résulte qu'Abd-el-Kader a effectivement donné l'ordre de massacrer nos prisonniers, et que cet ordre a été exécuté. Hélas! nous ne dirons pas jusqu'à quel point ce crime nous concerne par les officiers, qui ont échappé à cette épouvantable boucherie. Je vais indiquer sommairement les faits qui ont amené l'émir à prendre une résolution si impitoyable.

Dans le courant de mars dernier, Abd-el-Kader avait ordonné à Bou-Hamedi de remettre le commandement de la déira à Mustapha-Ben-Thami, et de venir aussitôt le rejoindre avec les Beni-Amers. Ebruité dans le sud, où il a passé pour être exécuté, cet ordre ne le fit pas, car les Beni-Amers et Bou-Hamedi refusèrent de partir. La tribu, de l'aveu même du kalifa, entama au contraire, avec Bouzianne-Oulid-Chaoui, des négociations dans le but d'obtenir son assistance pour se séparer de la déira.

Il fut convenu entre eux que les Beni-Amers ne dépasseraient pas Taza, que Bou-Hamedi se poserait en intermédiaire de la tribu auprès de l'émir, et qu'il obtiendrait son retour à la déira, sous la condition que le commandement en chef lui serait donné. Bou-Hamedi tint sa parole; mais les Beni-Amers, manquant à la foi donnée, partirent pour l'ouest sans s'occuper du kalifa, qui, redoutant les suites de son intrigue avortée, prit la fuite afin de rejoindre Bouzianne-Oulid-Chaoui.

A la suite de ces événements, qui eurent lieu dans les derniers jours du mois d'avril, Mustapha-Ben-Thami, demeuré seul avec les Hachems et quelques émigrés de diverses tribus, ne put exécuter l'ordre que l'émir, son beau-frère, lui fit transmettre d'amener vers le sud tout ce qui lui restait de monde. La déira, réduite des trois quarts, écrivit-il à Abd-el-Kader, ne pourrait résister à une tentative probable des tribus marocaines pour s'emparer des prisonniers français, dont la garde et l'entretien devenaient chaque jour plus difficiles.

Abd-el-Kader répondit par l'ordre barbare d'égorger ces malheureux. Afin de rendre plus facile l'exécution de cet ordre, on répandit dans la déira le bruit que tous les prisonniers musulmans avaient été mis à mort en France. C'est avec de semblables nouvelles que les agitateurs stimulent la haine cruelle et ignorante des Arabes.

Il n'y a plus à douter de la consommation du meurtre de nos malheureux frères d'armes... Nous avons vu les cadavres de plusieurs. Quelques uns, échappés à la mort, ont réussi à s'enfuir, bien que poursuivis, et à gagner les douars des Beni-Snassen. Des hommes de cette tribu ont sauvé la vie à l'un d'eux, et fait la promesse de nous en ramener d'autres qui sont à présent en sûreté. Bientôt, sans doute, je pourrai vous donner des détails, hélas! douloureux à lire, sur l'épouvantable massacre exécuté par les ordres de l'émir, chez lequel nos exemples de philanthropie n'ont pas encore pris racine.

Après cette catastrophe, il s'est opéré dans la déira une complète dissolution. Un grand nombre de tentes se sont répandues chez les Beni-Snassen et dans l'ouest. Mustapha-Ben-Thami s'est d'abord dirigé, avec huit ou neuf douars, vers le sud, à campé sur l'Oued-Kseub, d'où il ira rejoindre l'émir, en passant par Aïoun-Sidi-Melouck, où il a été vu.

Tous les renseignements s'accordent à dire aujourd'hui que la déira entière, y compris la tente d'Abd-el-Kader, a pris la route de l'ouest et est déjà loin de notre frontière. Les Beni-Amers se sont rendus entre Fez et Méquinez; un ancien spahis a rencontré, à trois marches de là, le vieux El-Berkani. Ce changement de direction a été provoqué par la crainte qu'il eût inspiré à l'émir la colonne de M. le général Cavaignac, qui se trouvait, le 14 mai, réunie à Lalla-Maghrnia, et aussi parce que la déira avait à redouter l'intervention des tribus marocaines.

La dispersion de la déira, son état de faiblesse et de misère, et les difficultés que l'émir éprouvera pour la reconstituer, si toutefois il y parvient, sont des nouvelles excellentes et dont il y aurait lieu de se réjouir, si elles n'étaient accompagnées de celle de la mort violente qui a terminé si lugubrement les souffrances inouïes des braves qui étaient tombés au pouvoir de l'émir. Cet événement jettera le deuil dans l'armée et dans la population d'Afrique.

Le général Cavaignac a dû s'avancer, le 15, vers la Moulouia; espérons qu'il recueillera quelques victimes échappées à la mort, ainsi que les douars retenus par la force et qui voudraient rentrer sous notre protection. Le général devait remonter de Lalla-Maghrnia, derrière la plaine de Missouin, jusqu'à Sidi-el-Ahbed, dans le désert, pour essayer d'enlever les tribus qui se gardent trop attentivement vers les débouchés de Sebdu. Ces dernières circonstances ont pu modifier son projet et faire changer son itinéraire.

Les renforts destinés à Tlemcen y sont arrivés avec le grand convoi auquel ils ont servi d'escorte. Les tribus du makzen ont fini de payer leur impôt spécial pour 1845; les circonstances de guerre avaient, jusqu'à présent, empêché de lever cet impôt. L'ensemble de la province est tranquille, et rien ne fait craindre une nouvelle agitation.

— Nous avons déjà dit qu'Abd-el-Kader était dans les environs de Stitten depuis le 5 mai; si l'on en croit de nouveaux renseignements, il serait venu avec deux cents chevaux jusqu'à l'Oued-Sidi-Nasseur. M. le colonel Renaud, qui doit avoir dépassé Frenda le 21, poursuit l'émir dans la nouvelle direction qu'il a prise. Les Amian paraissent peu disposés à seconder Abd-el-Kader, et semblent l'attendre que son éloignement pour reprendre et terminer les négociations entamées entre eux et nous.

— On écrit de Bougie, le 16 mai :

« Nos voisins, qui depuis longtemps nous laissent tranquilles, se sont ravisés et mis en tête de nous empêcher de creuser un fossé nécessaire à l'assainissement de notre plaine. »

Ce travail, commencé le 7 du courant, a été suspendu le lendemain par suite des attaques dirigées sur nos troupes par les Kabyles des tribus qui nous environnent, et il n'a pu être repris qu'aujourd'hui.

« Nous sommes donc toujours bloqués, et il est à désirer que notre gouvernement veuille bien prendre des mesures sérieuses pour donner à notre établissement de Bougie une position plus digne de la France que celle où il se trouve depuis trop long-temps. »

ramassés d'hommes oisifs et vagabonds, dont le trait caractéristique est une horreur pour toute espèce de contrainte. Un autre fléau signalé par la presse américaine, c'est le désaccord des chefs. En présence même de l'ennemi, le général Worth, s'étant trouvé en conflit sur une question de rang avec le général Taylor, a résigné son commandement et pris la route de la Nouvelle-Orléans.

Enfin, les journaux manifestent encore leurs inquiétudes sur un autre point, la position isolée de l'armée américaine, avancée de plusieurs centaines de milles à l'intérieur du territoire mexicain, ou du moins d'un territoire qui a fait partie jusqu'ici du Mexique. Les Américains, séparés de leur pays par un désert stérile, ne peuvent recevoir leurs approvisionnements que par le port Isabelle, qui est à vingt milles de distance. Les Mexicains, ayant une bonne et nombreuse cavalerie, peuvent parvenir à couper les communications entre cette ville et le camp américain qu'il leur serait alors aisé de prendre par famine. Si l'armée de l'Union échappe à ce danger, elle n'en court pas moins celui de la fièvre jaune, qui sévit dans les contrées où elle se trouve.

Ce tableau n'est pas très rassurant pour le gouvernement de Washington, et peut provoquer des réflexions sur l'imprévoyance qui lui a toujours fait négliger l'organisation et l'entretien d'une armée de terre respectable; mais il ne faut pas en conclure que le Mexique ait tout-à-fait beau jeu dans la lutte qu'il entreprend. L'Union a d'autres forces qu'elle mettra en usage d'un autre côté. Tout ce qu'on peut conclure de la situation respective, c'est qu'elle renferme des éléments pour prolonger la durée d'une guerre entre les deux pays.

Voici les détails que nous trouvons dans la correspondance du *Standard* :

« Le président n'a pas adressé au congrès de message relatif à l'état des affaires avec le Mexique. »

« Rien de nouveau concernant l'Orégon. Tout le monde pense que l'affaire se terminera d'une manière pacifique. »

« Une lettre de Washington, en date du 5 mai, contient les passages suivants : »

« La dénonciation de la convention de 1827 a été expédiée, le 1er mai, à M. Lane, par deux voies différentes. Le texte de la résolution des deux chambres a été envoyé aussi pour servir en quelque sorte de préambule à la notification. On ne dit pas que le gouvernement américain ait témoigné, en faisant cette dénonciation, de son désir de renouer les négociations; mais rien n'a transpiré au sujet de la nature des instructions adressées à M. Lane. Le fait de l'expédition de la dénonciation du traité a été communiqué officiellement à M. Pakenham. »

« Au moment où le *Great Western* allait partir, le télégraphe électrique a transmis de Washington à New-York la communication suivante : »

« Nous recevons à l'instant des nouvelles extrêmement importantes de l'armée d'occupation du Texas. Matamoros est bloqué par les ordres du général Taylor. Un engagement a eu lieu entre une troupe de Mexicains et quelques hommes appartenant au camp américain. Le lieutenant Norton et trois hommes ont été tués par cinquante Mexicains. On n'a pas encore trouvé le colonel Cross, et on n'a aucune information à son sujet. Cinquante

hommes ont encore déserté du camp américain. Quelques uns ont été tués pendant qu'ils traversaient le fleuve à la nage. »

« Les schooners *l'Equité* et *la Floride*, partis le 28 mars de la Nouvelle-Orléans pour Matamoros, sont revenus à la Nouvelle-Orléans, l'escadrille américaine, composée du brick *Lawrence* et du schooner *Flert*, et chargée de maintenir le blocus, leur ayant interdit de communiquer avec Matamoros. On suppose que ces vaisseaux portaient des approvisionnements destinés à l'armée mexicaine. »

« L'armée d'occupation était forte de 5,000 hommes; elle désirait vivement en venir aux mains. Les forces mexicaines s'élevaient à 4,000 hommes. On disait qu'Arista devait remplacer Ampudia. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

Le sieur GROSSET, ayant ci-devant tenu avec M. NOILLY le *Café de la Jeune France*, situé port Saint-Clair, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'acquiescer le *Café-Restaurant* de M. RENAND, place des Célestins, n. 1, où l'on trouvera toujours, comme à son ancien établissement, une très bonne consommation, ainsi que café et chocolat à la crème.

INSTITUT OPHTHALMOLOGIQUE DE LYON.

CABINET ET MAISON DE SANTÉ consacrés spécialement aux consultations et au traitement des maladies des yeux.

Noms de quelques unes des personnes auxquelles on a rendu la vue depuis que cet établissement spécial est institué.

1re LISTE. — M. Orsat, rue de Cuire, n. 20 (Croix-Rousse). — M. Lemaude, de Barsac (Drôme). — M. Alanier, rue du Faubourg, n. 39 (Croix-Rousse). — M. Messier, de Valence (Drôme). — M. Eleizet, de Saint-Rambert. — Royer, indigent de la Guillotière. — M. Girard, rue des Passants, 1 (Guillotière). — M. Pierre Mourou, de Brangues. — M. Massurgier, médecin à Lons-le-Saunier. — Delaplanche, indigent de l'hôpital de la Charité de Lyon. — M. Hameler, rue de la Baleine, 1. — Menant, indigent de la Guillotière. — M. Pâques, rue Romarin. — M. Fabre, du Puy-en-Velay. — M. Raymond, de Saint-Etienne. — M. Maillet, de Mâcon. — M. Céruti, rue du Chariot d'Or, 9 (Croix-Rousse). — M. Béraud, de Lyon. — M. Demingon, jardinier à Caluire. — M. Anthelme, de Saint-Priest. — M. Roux, de Saint-Pierre-la-Palud. — M. Barbier, de Dantzieux. — M. Marion, de Mâcon.

S'adresser, pour les consultations et pour les conditions de la maison de santé, au cabinet de M. Landrau, place de la Charité, n. 9, au 1er, à Lyon.

Bulletin de la Bourse de Paris du 26 mai 1846.		CHÉMIN DE FER.	
Ouvert au 84 15, le 3 0/0 est retombé à 84 10 et à 84 05; il a fermé à 84 10.		Saint-Germain	
Après la clôture, le 3 0/0 est resté demandé à 84 05.		Versailles (rive droite) ..	
Les chemins de fer inclinent à la baisse, mais le mouvement est presque insensible.		— (rive gauche) ..	
Trois pour cent	84 20	Paris à Orléans	1240
Quatre pour cent	106 25	Paris à Rouen	1020
Quatre et demi pour cent ..	119 80	Rouen au Havre	751 25
Emprunt de 1844	»	Avignon à Marseille	216 25
Trois pour cent belge	»	Strasbourg à Bâle	615
Quatre 1/2 p. 0/0 belge	»	Orléans à Vierzon	495
Cinq pour cent belge	»	Orléans à Bordeaux	580
Récépissés Rothschild	102	Amiens à Boulogne	750
Cinq pour cent romain	100 1/4	Monte-Carlo à Troyes	47 50
Cinq pour cent portugais	»	Dieppe et Fécamp	505
Trois pour cent espagnol	38 1/2	Paris à Strasbourg	522 50
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais ..	»	Tours à Nantes	541 25
Banque de France	3450	Paris à Lyon	»
Comptoir d'escompte	1150		
Banque belge	885		
Caisse Lafitte	1215		
Obligations de Paris	1420		

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 28 mai.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT.		15 PROCHAIN.	
	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.	1er cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	885	886 25	887	886 25
prime	»	»	892 50	»	900	»
Paris à Orléans	»	»	1235	1235 75	1235	1233 75
prime	»	»	»	»	1245	»
Paris à Rouen	»	»	1048 75	1047 50	1047 50	»
prime	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon	»	»	»	»	627 50	»
prime	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris	»	»	»	»	»	»
prime	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes	»	»	»	»	»	»
prime	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	»	»	»	»
prime	»	»	»	»	»	»
Paris à Lyon	»	»	533 75	533 75	535	»
prime	»	»	»	»	542 50	540

OFFICE - CORRESPONDANCE ET DE PUBLICITÉ DE LYON,

BUREAU SPÉCIAL D'ABONNEMENTS ET INSERTIONS A TOUS LES JOURNAUX DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER SANS AUGMENTATION DE PRIX.

Service de distribution par des facteurs spéciaux avant ceux de la poste. — Vente au numéro de tous les journaux. — Entreprise de publicité par affiches, prospectus et insertions dans les journaux. — Distribution à domicile d'imprimés, tels que prospectus, faire part, avis, etc., en deux heures, sur tous les points de la ville et des faubourgs.

BUREAUX, RUE SIRÈNE, 9.

(1352)

Etude de M^e Gallay, notaire à Lyon, rue Lafont, 5.

A VENDRE Une petite maison de campagne de huit pièces, avec cour et jardin, située à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, au prix de 7,000 f. S'adresser audit M^e Gallay, notaire. (3237)

Etude de M^e Thiaffait, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, n. 15.

A VENDRE Une pharmacie établie dans un bon quartier de Lyon et offrant un bénéfice assuré. S'adresser, pour traiter, audit M^e Thiaffait. (3321)

A VENDRE Un fonds de ferronnerie. S'adresser à M. Dero-mas, rue Confort, 20, au 1er, à Lyon. (600)

A VENDRE

Pour cause de changement de commerce, **BON FONDS DE CABARET-RESTAURANT** bien achalandé. (567) S'adresser à M. Cherblanc, place Sathonay, 6.

A LOUER à Rochemard, près de l'om-nibus, joli appartement meublé de cinq pièces, dans un beau clos. S'adresser à M. J.-J. Roux, petite rue Mercière, n. 4. (599)

A LOUER pour la foire de **Beaucaire**, superbes magasins fraîchement réparés, rue des Quatre Rois, local précédemment occupé par le café de la Bourse. S'adresser, à Lyon, chez MM. Desgache, Johez et Ce, et à Beaucaire, chez M. Bonafous. (540)

Maladies de Poitrine.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PÂTE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. Elle se vend motié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; SAINT-ETIENNE, GARNIER-MARTINET, place de Foy; CHÂLON-SUR-SAÔNE, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; MÂCON, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4. (5543)

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction. — Pharmaciens dépositaires: Vernet, place des Terreaux, à la pharmacie des Célestins; Boitel et Aguetant, à Lyon; Briand, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Turin, à Tarare; Rouvière, à Vienne; Coudroyer, à Givors; Arduin, à Amplepuis; Delange, à Voiron; Brossat, à Crémieu; Roubaud, à Roanne. (5147-7833)

EAUX THERMALES D'ALLEVARD.

Cet établissement s'ouvrira le 1^{er} juin.

Ces Eaux salines et sulfureuses, si justement renommées par les cures merveilleuses qu'elles ont opérées, sont employées principalement pour le traitement des dartres et de toutes les maladies de la peau, des douleurs rhumatismales, des engorgements scrofuleux, des fistules et des divers genres de gastralgies et névralgies.

Des bâtiments vastes et commodes, pourvus de tous les appareils nécessaires pour l'administration des douches, bains ordinaires, bains de vapeur, bains russes, etc., font aujourd'hui des Thermes d'Allevard un établissement complet.

L'hôtel des Bains réunit tous les agréments et toutes les commodités que peuvent désirer les étrangers.

Il existe en outre dans le bourg divers hôtels et de nombreux logements particuliers, en sorte que les frais de séjour et de traitement deviennent à la portée de toutes les positions et de toutes les fortunes.

L'établissement est placé dans une admirable position, dans une vallée riche de végétation, au pied des Alpes couvertes de forêts de sapins, au milieu de sites qui font du pays d'Allevard un résumé de la Suisse.

Des voitures publiques partant de Grenoble plusieurs fois le jour conduisent les baigneurs en quatre heures. (1350)

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

FRANÇOIS-PREMIER, de la force de 160 chevaux.
MARIE-CHRISTINE, de la force de 180 chevaux.
MONGIBELLO, de la force de 250 chevaux.
HERCULANUM, de la force de 300 chevaux.

Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gênes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte. — La *Marie-Christine* partira les 9, *le Mongibello* les 19, et *l'Herculanum* les 29. Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et Ce, directeurs, à Marseille. (5742)



MALADIES DES CHIENS, Poudre de VATRIN.

Seul remède approuvé et ordonné par MM. les vétérinaires de l'école royale d'Alfort, pour la prompte guérison de toutes les maladies de ces animaux. — 1 fr. le paquet avec l'instruction. A Paris, chez Lizeray, boulevard Italien, 47. — Dépôt à Lyon, chez M. BOUCHU, place du Change, 4, et chez M. Dupont. (5581)

L'URBAINE,

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE HUMAINE.

Les bureaux de la Compagnie, qui étaient place Saint-Jean, n. 8, sont transférés place du Concert, n. 8, au 1er. (1331)

OMNIBUS.

Le public est prévenu qu'à dater du 1^{er} juin prochain, un nouveau service d'omnibus sera établi de Lyon à Montluel. Les départs auront lieu tous les jours, savoir: de Lyon à six heures du matin, et de Montluel à quatre heures du soir.

Les bureaux sont à Lyon, place du Concert, et à Montluel, chez M. Burel, hôtel du Midi. (601)

BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT sans garantie du gouvernement.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.
bandages herniaires SANS SOUS-CUISSES
ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les **BANDAGES** qui ont été exposés par MM. WICKHAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honore, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opticien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, qui au besoin se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-modérés. (Affranchir.) (602)

Etablissement, rue de la Préfecture, 1, à Lyon.

COMPAGNIE DU SOLEIL.

ASSURANCES MUTUELLES SUR LA VIE.

Autorisée par ordonnance royale.

CAPITAL SOCIAL: UN MILLION.

Entièrement distinct de celui de la compagnie contre l'incendie.

Placement de capitaux avec ou sans aliénation, pour assurer dans l'avenir, moyennant un léger sacrifice, une fortune convenable aux personnes de tout âge, une dot aux enfants, etc., etc.

S'adresser à M. Boucaud, agent fondé de pouvoirs, rue du Palais-de-Justice, 4, à Lyon. (1351)

AVIS M. CHAPUIS, bottier et fabricant de cirage, encre et vernis impérial, à la Guillotière, Grande-Rue, n. 21, désirerait trouver des voyageurs moyennant caution. S'y adresser. (594)

AVIS Un jeune homme ayant fait ses études et pouvant donner de bons renseignements désire trouver un emploi quelconque. S'adresser rue de l'Arbalète, n. 3, au 2^e. (598)

AVIS. Un emploi à confier à un homme actif, ayant une bonne tenue et de bons renseignements. A placer en rente viagère une somme de dix mille francs.

S'adresser chez M. Bonneau, agent d'affaires, rue de la Barre, n. 19, au 2^e, à Lyon. (597)

PROCÈDES RUOLZ.

DÉSIR ET ARQUICHE.

SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue **Tramussac**, 22. — Magasin, place des **Terreaux**, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués.

On expédie pour la France et l'étranger. Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSIS FILS, Rue de la Poudrerie, 19.